

### Zoom sur les principales actualités de la semaine

- **Damien ABAD a annoncé jeudi 19 mai quitter sa fonction de président du groupe LR à l'Assemblée nationale et se mettre en retrait de son parti.** La majorité présidentielle ne présentera pas de candidat face à lui. LR a investi Julien MARTINEZ, conseiller municipal d'Oyonnax, dans cette 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Ain.
- Le candidat LREM **Jérôme PEYRAT a annoncé le 18 mai retirer sa candidature dans la 4<sup>ème</sup> circonscription de la Dordogne.** Condamné en septembre 2020 dans une affaire de violences conjugales, la candidature de Jérôme PEYRAT validée et soutenue par son parti, faisait polémique.
- **La NUPES a présenté jeudi 19 mai son « programme partagé de gouvernement ».** Celui-ci se décline en [8 chapitres](#) et 650 mesures. A noter que les dirigeants des différents partis composant l'alliance de gauche ont admis qu'il subsistait des points de divergences, notamment sur l'Europe et le nucléaire.

**Pour aller plus loin**  
Découvrez dès maintenant notre outil dédié aux élections législatives pour suivre et analyser les 577 circonscriptions à l'appui des critères de ciblage éprouvés (géographique, thématique, politique...)



### Décryptage des élections en chiffres

Près de **6 circonscriptions sur 10 occupées** par un **député sortant issu de la majorité** présidentielle présentent un **indice de gagnabilité très élevé (80%)**.

**67**

Circonscriptions présentent un indice de gagnabilité de 20%

**76**

Circonscriptions ayant un indice de gagnabilité de 50%

**195**

Circonscriptions ayant un indice de gagnabilité de 80%

NB : Indice de gagnabilité estimé au regard des résultats du député sortant aux élections législatives 2017 ; d'Emmanuel MACRON au 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle 2022 par rapport au 1<sup>er</sup> tour de 2017 ; d'Emmanuel MACRON au 2<sup>nd</sup> tour de la présidentielle 2022. Cet indice exclut les circonscriptions dans lesquelles le député sortant ne se représente pas

Source : SEANCE PUBLIQUE

### Dans l'œil de Séance publique

Nommée Première ministre le lundi 16 mai, **Elisabeth BORNE maintient sa candidature aux élections législatives dans le Calvados.**



Originaire du département, **Elisabeth BORNE ne se présente pas dans la circonscription de Livarot (3<sup>ème</sup> circonscription) – commune de son ancrage familial** – actuellement détenue par Les Républicains en la personne de Nathalie PORTE, suppléante de Sébastien LECLERC élu en 2017 avec 51,32% des voix face à Florence LEHERICY (Modem).

**Investie par Renaissance, Elisabeth BORNE – par ailleurs membre de Territoires de Progrès – se présente en effet dans la 6<sup>ème</sup> circonscription du Calvados** (128 000 habitants) qui intègre 8 cantons dont celui de Vire.

Sur le plan prospectif, eu égard à la configuration politique locale (voir analyses ci-après), notamment aux résultats d'Emmanuel MACRON et de la majorité aux dernières élections présidentielles et législatives, **l'indice de gagnabilité pour Elisabeth BORNE est élevé. La Première ministre a en effet une forte probabilité d'être élue, malgré une progression du vote en faveur du RN – représenté par Jean-Philippe ROY pour les législatives, défait au second tour en 2017.**



**En cas d'élection le 19 juin, Elisabeth BORNE laissera son siège à son suppléant, Freddy SERTIN.** Directeur général de la Clinique Notre-Dame, Freddy SERTIN a notamment été directeur de cabinet du maire de Vire Marc ANDREU-SABATER (PRG et membre d'Horizons depuis octobre 2021) entre 2014 et 2018 (voir [source](#)). A noter, **membre de LREM, Freddy SERTIN a également contribué à la structuration d'Horizons à l'échelle locale** en qualité de délégué du comité municipal du parti (voir [source](#)).

### ■ Analyse des résultats des élections législatives dans la 6<sup>ème</sup> circonscription du Calvados depuis 1988

Entre 1988 et 1997, la circonscription était détenue par René GARREC (UDF).

En **1997**, dans le sillage de la dissolution parlementaire décidée par le Président de la République Jacques CHIRAC, **la circonscription bascule à gauche : Alain TOURRET (PRG) remporte le second tour avec 600 voix de plus que René GARREC (UDF)**, les deux finalistes étant respectivement crédités de 50,55% et 49,45% des suffrages.

En **2002**, **la circonscription rebascule à droite**. Le député sortant Alain TOURRET (PRG) s'incline face à Jean-Yves COUSIN (UMP) qui obtient près de 55% des suffrages. En 2007, Jean-Yves COUSIN (UMP) conserve son siège avec en remportant à nouveau son duel face Alain TOURRET (PRG) avec un score comparable à celui de 2002.

En **2012**, **la circonscription rebascule à gauche**. Le troisième duel qui oppose le député sortant Jean-Yves COUSIN (UMP) à Alain TOURRET (PRG) est remporté par ce dernier avec 53,3% des suffrages.

En **janvier 2017**, **Alain TOURRET rejoint La République en Marche**. Son soutien en faveur d'Emmanuel MACRON lui vaut notamment la suspension de ses fonctions de président départemental du PRG. **Investi par LREM pour les législatives, Alain TOURRET est confortablement élu avec 68,34% des suffrages exprimés face au candidat du Front national, Jean-Philippe ROY (31,66%)**.

### ■ Analyse des résultats des dernières élections présidentielles dans la 6<sup>ème</sup> circonscription du Calvados

Résultats du 1 <sup>er</sup> tour présidentielle 2017	Résultats du 1 <sup>er</sup> tour présidentielle 2022	Résultats du 2 <sup>ème</sup> tour présidentielle 2017	Résultats du 2 <sup>ème</sup> tour présidentielle 2022
MACRON : 24,45% LE PEN : 22,49% FILLON : 18,45% MELENCHON : 18,07%	MACRON : 30,78% 🟢 LE PEN : 27,78% 🟢 MELENCHON : 17,65% 🔴 ZEMMOUR : 4,77% 🟣	MACRON : 64,17% LE PEN : 35,83%	MACRON : 56,92% 🔴 LE PEN : 43,08% 🟢

🟢 En hausse par rapport à 2017 🟡 En stagnation par rapport à 2017 🔴 En baisse par rapport à 2017 🟣 Nouveau candidat  
Candidat enregistrant la plus forte progression entre le 1<sup>er</sup> tour de 2017 et le 1<sup>er</sup> tour de 2022

**Emmanuel MACRON** enregistre la plus forte progression entre le 1<sup>er</sup> tour de l'élection de 2017 et le 1<sup>er</sup> tour de 2022.

Si sa progression est moins importante, **Marine LE PEN** affiche également un score en hausse entre ces deux premiers tours. Les résultats de Marine LE PEN entre le 2<sup>ème</sup> tour de 2017 et de 2022 s'inscrivent dans cette même tendance. **Entre 2017 et 2022, la candidate du RN a en effet repris plus de 7 points dans le duel l'opposant à Emmanuel MACRON au second tour.**

A noter, le score cumulé des candidats PCF, LFI, PS et EELV au 1<sup>er</sup> tour de la présidentielle est d'environ 28%. Ce score pourrait conduire à un ballottage impliquant le candidat de la NUPES (voir ci-après).

### ■ Analyse des principaux candidats investis face à Elisabeth BORNE (analyse au 19 mai 2022)

Les Républicains	Aucun candidat investi à date	
<b>NUPES</b>	<b>Noé GAUCHARD</b>	Chargé de programmation et des partenariats à l'Académie du Climat, il a été investi par la France Insoumise dans le cadre de l'union de la gauche pour les élections législatives. Il est également membre de <i>Youth For Climate France</i> et enseignant à l'Université de Caen. <i>Source : La Manche Libre 18.05.2022</i>  NB : Noé GAUCHARD a publié un communiqué à l'issue de la nomination d'Elisabeth BORNE à Matignon (voir <a href="#">ici</a> ) soulignant par ailleurs sa volonté de nationaliser le scrutin : « Ce serait une très bonne chose d'éjecter la Première ministre, de faire en sorte qu'elle soit forcée à démissionner » (voir <a href="#">ici</a> ) ;
<b>Libertés et territoires</b>	<b>François ORMAIN</b>	Journaliste, il a été investi par Libertés et territoires pour sa première expérience politique. <i>Source : Quest France 06.05.2022</i>
<b>Rassemblement national</b>	<b>Jean-Philippe ROY</b>	Conseiller régional de Normandie, il a été investi par le Rassemblement national pour les élections législatives. Candidat dans cette circonscription aux élections législatives en 2017, il a été battu par Alain TOURRET (voir <i>supra</i> ). <i>Source : Site du parti 11.05.2022</i>
<b>Reconquête</b>	<b>Valérie DUPONT</b>	Ancienne conseillère régionale de Basse-Normandie, elle a été investie par Reconquête pour les élections législatives. <i>Source : La Manche Libre 14.05.2022</i>

### Focus sur les modalités de dépôt des candidatures pour les élections législatives

Pour être officiellement candidat aux élections législatives, les candidats doivent obligatoirement déposer un dossier en préfecture pour chaque tour de scrutin. Pour le 1<sup>er</sup> tour des élections législatives, **les dépôts ouverts depuis le 16 mai s'achèveront ce 20 mai**. Pour le second tour, ils devront intervenir entre le **13 et le 14 juin 2022**.

Le **dossier de candidature comprend un formulaire CERFA** qui prévoit que **chaque candidat indique une étiquette personnelle**. Cette étiquette est à distinguer de la nuance politique :

- **L'étiquette traduit les orientations politique du candidat**, elle est librement choisie.
- **La nuance est attribuée de manière discrétionnaire par le ministère de l'Intérieur** à l'appui d'un arrêté.

A cet égard, l'[arrêté adopté le 10 mai](#) fixe la liste des organisation politiques s'étant signalées auprès du ministère de l'Intérieur avant le 6 mai 2022. Cet arrêté prend en compte la création d'« Ensemble ! », qui rassemble les partis Renaissance (ex-LREM), le Modem et Horizons. Toutefois, **aucune nuance « NUPES » n'est prévue**. En effet, l'alliance de Gauche a été conclue officiellement le 7 mai 2022. De ce fait, le ministère de l'Intérieur classera les candidats, soit en tant que LFI, EELV, PS ou PCF. **La France Insoumise a indiqué qu'elle déposerait un recours devant le Conseil d'Etat**.